



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 septembre 2021  
Français  
Original : anglais

**Soixante-seizième session**  
Point 138 de l'ordre du jour  
**Projet de budget-programme pour 2022**

## Rapport sur l'exécution du budget-programme de 2020

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport porte sur l'exécution du budget de l'exercice 2020. Il a été établi conformément à la résolution [72/266 A](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a approuvé la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à ce que le Secrétaire général soit prié de présenter un rapport distinct sur l'exécution du budget à la suite de la clôture d'un exercice budgétaire ([A/72/7/Add.24](#), par. 58).

En 2020, l'exécution du budget-programme a été perturbée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ainsi que par des problèmes de liquidités, qui étaient difficilement prévisibles à l'avance et ont eu pour effet de modifier la structure des dépenses de l'Organisation. Du fait de la pandémie, l'ONU s'est adaptée à de nouvelles façons de travailler. Elle a, par exemple, facilité la tenue de réunions virtuelles ou hybrides pour les organes intergouvernementaux ainsi que le travail à distance. Par ailleurs, les évacuations médicales, l'appui apporté par l'intermédiaire des centres de soins du système des Nations Unies (première ligne de maîtrise des risques) et la campagne de vaccination contre la COVID-19 ont entraîné des dépenses supplémentaires. En revanche, le taux d'utilisation des crédits ouverts au titre des voyages, des experts, des dépenses de représentation et des fournitures et accessoires a été anormalement bas, en raison de toutes les restrictions liées à la pandémie qui ont entravé le fonctionnement normal de l'Organisation dans tous les lieux d'affectation. Pour faire face aux problèmes de liquidités, les dépenses budgétaires ont été alignées sur les prévisions en matière de recouvrement des contributions, ce qui a obligé l'ONU à reporter certaines dépenses au titre des objets autres que les postes et à mettre en place un gel des recrutements à partir d'avril 2020. La structure des dépenses de 2020 est exceptionnelle et ne doit pas être utilisée pour prévoir les dépenses futures.

Le montant final des dépenses engagées en 2020 s'est élevé à 3 015,9 millions de dollars, soit 57,9 millions de dollars de moins que celui des crédits approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions [74/264 A](#) à C. Il comprend une somme de



15,0 millions de dollars engagée au titre des subventions et autorisations d'engagement, conformément aux résolutions [74/264](#) A à C et [74/265](#) de l'Assemblée, qui n'a pas fait l'objet d'une ouverture de crédits.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	4
II. Exécution du budget : chapitres des dépenses . . . . .	6
III. Exécution du budget : chapitres des recettes . . . . .	15
IV. Progiciel de gestion intégré . . . . .	17
V. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre . . . . .	18
Annexes	
I. Crédits ouverts et dépenses engagées en 2020, par chapitre du budget . . . . .	20
II. Crédits ouverts et dépenses engagées en 2020, par objet de dépense . . . . .	22

## I. Introduction

1. Par ses résolutions 74/264 A à C, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir des crédits d'un montant total de 3 073,8 millions de dollars au titre des chapitres des dépenses du budget-programme et approuvé des prévisions de recettes pour 2020 s'élevant à 295,6 millions de dollars. Les dépenses inscrites aux chapitres des dépenses du budget-programme de 2020 se sont élevées à 3 015,9 millions de dollars, soit 57,9 millions de dollars (1,9 %) de moins que le montant des crédits approuvés par l'Assemblée, en dépit de ce que 15,0 millions de dollars supplémentaires, pour lesquels aucun crédit n'avait été ouvert, aient été dépensés au titre des autorisations d'engagement (5,6 millions de dollars) et des subventions (9,4 millions de dollars). Le montant des recettes enregistrées en 2020 s'est établi à 282,2 millions de dollars, soit 13,4 millions de dollars (4,5 %) de moins que celui des prévisions approuvées.

### A. Incidence de la pandémie sur l'exécution du budget-programme de 2020

2. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu une incidence considérable sur l'exécution du budget-programme de 2020. L'Organisation a adapté son fonctionnement aux contraintes liées à la pandémie, en activant ses plans de continuité des opérations et en passant au télétravail dans tous les lieux d'affectation.

3. Face aux incertitudes et aux restrictions liées à la situation sanitaire, l'Organisation a adopté de nouvelles méthodes de travail qui lui ont permis d'assurer la continuité de ses opérations et de maintenir son appui aux États Membres. Dans ce contexte, les avantages liés à la réforme de la gestion sont apparus clairement. En effet, grâce à ses structures dédiées et à la division claire des responsabilités, l'ONU a été en mesure de mobiliser rapidement ses ressources et ses capacités pour mettre en place une riposte rapide, en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies. Tirant parti de ses dispositifs de gestion de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement, elle a activé les procédures d'achat d'urgence en mars 2020, ce qui a permis à la Directrice de la Division des achats de disposer d'une enveloppe de 10 millions de dollars pour répondre aux besoins mondiaux urgents, dans le cadre d'une délégation de pouvoirs. Des équipements de protection individuelle et du matériel médical ont été achetés et livrés dans les lieux d'affectation qui en avaient besoin. Les politiques et directives en matière de ressources humaines ont été révisées et publiées rapidement, selon que de besoin, en consultation avec les principales parties prenantes. Le personnel d'encadrement a eu accès, à tout moment, à des services consultatifs sur les questions de gestion des ressources humaines. Dès le début de la pandémie, le Secrétariat a pu rester pleinement opérationnel grâce aux efforts considérables déployés par le personnel et bien que plusieurs activités aient dû être reportées ou ajustées.

4. Afin de protéger la santé, la sûreté et la sécurité des membres du personnel et de permettre à ceux-ci, ainsi qu'à toutes les personnes à charge remplissant les conditions requises, d'accéder à des services de santé fiables et de qualité pendant la pandémie, dans des situations où les systèmes de santé risquaient d'être débordés, l'Organisation a partagé les coûts afférents aux évacuations médicales, à l'appui apporté par les centres de soins du système des Nations Unies (première ligne de maîtrise des risques) et à la campagne de vaccination contre la COVID-19 avec les autres organismes du système. La part de ces coûts qui lui est revenue s'est établie à 43,9 millions de dollars. Ces dépenses imprévues ont été réparties entre les différents chapitres du budget et les missions de maintien de la paix en fonction des effectifs. Le montant ainsi prélevé sur le budget ordinaire s'est élevé à 21,5 millions de dollars.

En outre, afin d'assurer l'appui opérationnel voulu lorsque l'Organisation est passée au travail à distance, les différentes entités ont investi 2,4 millions de dollars dans l'achat de licences de logiciels et la mise à niveau du réseau institutionnel, le but étant de renforcer l'infrastructure de communication, de faciliter la continuité des opérations et d'offrir en continu un appui aux processus intergouvernementaux et aux réunions des États Membres. Sans ces mesures, elle n'aurait pas pu mener à bien son mandat mondial.

## **B. Incidence des problèmes de liquidités sur l'exécution du budget-programme de 2020**

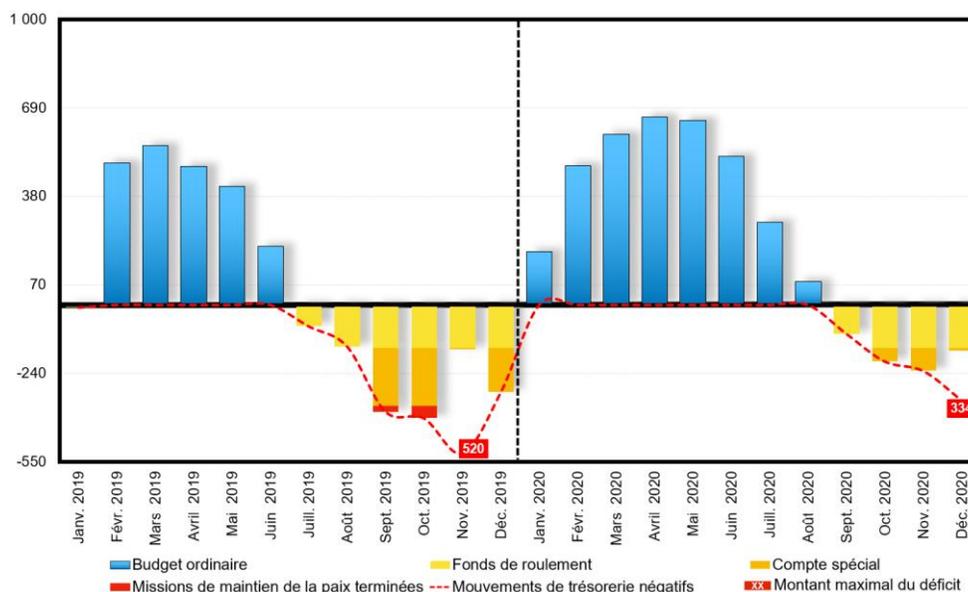
5. L'exécution du budget-programme de 2020 a également été entravée par des problèmes de liquidités. À la fin de 2019, les arriérés de contributions avaient atteint le montant record de 711 millions de dollars, soit une augmentation de 34 % par rapport à 2018, si bien que les maigres réserves de liquidités étaient déjà presque épuisées au début de 2020. Afin d'atténuer l'incidence de ces arriérés, des mesures de conservation des liquidités ont été mises en place au début de l'année. La forte chute du montant des contributions acquittées au premier trimestre a nécessité des mesures supplémentaires, notamment la suspension des recrutements pour tous les postes vacants inscrits au budget ordinaire et des restrictions accrues sur les dépenses autres que celles afférentes aux postes. Si les versements ont repris au deuxième trimestre, le rythme s'est de nouveau effondré au troisième trimestre, ainsi qu'en octobre et novembre. Malgré les strictes mesures mises en place, les réserves de liquidités du budget ordinaire ont été épuisées en décembre, ce qui a contraint à prélever des fonds sur les comptes des missions de maintien de la paix terminées.

6. Le caractère imprévisible des versements a nui à la planification et à l'exécution du budget. Près de 330 millions de dollars ont été acquittés au cours des 10 derniers jours de 2020. À la fin de l'année, le montant des arriérés avait atteint un nouveau record, à savoir 807,6 millions de dollars, comme indiqué dans le tableau 1. En effet, non seulement les États Membres ont collectivement versé moins que ce qu'ils devaient en 2020, ce qui a encore alourdi ces arriérés colossaux, mais l'Organisation a dû composer avec le bouleversement des habitudes de paiement, qui l'a largement empêchée de savoir quand les contributions seraient acquittées et quel montant serait versé. L'ONU est néanmoins parvenue à verser les traitements et les prestations de son personnel et à régler les paiements dus aux fournisseurs en limitant les recrutements et en modulant les dépenses en fonction des recouvrements. Sans ces mesures, elle n'aurait pas pu faire face à ses obligations envers le personnel et les fournisseurs au cours du dernier trimestre. L'exécution des programmes a été entravée aussi bien par la crise de liquidités que par la situation sanitaire et le nombre élevé de postes vacants découlant des problèmes d'illiquidité a eu pour effet d'accentuer la pression sur le personnel, qui subissait déjà les effets de la pandémie.

7. La figure I montre le solde de trésorerie du budget ordinaire, de janvier 2019 à décembre 2020. L'augmentation de ce solde et la diminution du déficit enregistrées en 2020 s'expliquent principalement par les mesures d'économie mises en place, notamment les restrictions en matière de recrutement.

Figure I  
**Soldes des liquidités du budget ordinaire, 2019 et 2020**

(En millions de dollars des États-Unis)



8. On trouvera dans le tableau 1 le montant des contributions non encore acquittées au 31 décembre 2020.

Tableau 1  
**Contributions non acquittées au 31 décembre 2020**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020
Montant des arriérés au 1 <sup>er</sup> janvier	711 099,9
Montant des contributions mises en recouvrement pour l'année	2 866 775,4
<b>Total partiel</b>	<b>3 577 875,3</b>
Contributions reçues au titre d'exercices antérieurs	(670 366,5)
Contributions reçues au titre de l'exercice considéré	(2 099 913,0)
<b>Montant des arriérés à la fin de l'exercice</b>	<b>807 595,8</b>

## II. Exécution du budget : chapitres des dépenses

### A. Vue d'ensemble

9. Dans ses résolutions 74/264 A à C, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture de crédits d'un montant de 3 073,8 millions de dollars. Des dépenses supplémentaires, n'ayant pas fait l'objet d'une ouverture de crédits, ont été autorisées en vertu de ses résolutions 74/263 et 74/265. Les chiffres définitifs relatifs à l'exécution du budget sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 2  
**Montant total des crédits ouverts pour 2020 et montant final des dépenses enregistrées**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Crédits ouverts	Dépenses approuvées sans ouverture de crédits	Montant final des dépenses	Solde	Taux d'exécution (en pourcentage)	Excédent/ (déficit)
	(1a)	(1b)	(2)	(3) = (1 - 2)	(4) = (2)/(1)	(5) = (1a - 2)
a) Crédits ouverts au titre du budget-programme conformément aux résolutions 74/264 A à C	3 073 830,5	–	3 000 917,7	72 900,0	97,6	72 912,8
b) Dépenses imprévues et extraordinaires engagées en vertu de la résolution 74/265	–	7 812,6	5 612,5	2 200,1	71,8	(5 612,5)
c) Subventions accordées conformément à la résolution 74/263	–	9 537,0	9 410,1	139,7	98,5	(9 397,3)
<b>Total</b>	<b>3 073 830,5</b>	<b>17 349,6</b>	<b>3 015 940,3</b>	<b>75 252,6</b>	<b>97,6</b>	<b>57 903,0</b>

10. La sous-utilisation des crédits, qui s'élève à 57,9 millions de dollars, s'explique en grande partie : par des frais moins élevés que prévu au titre des voyages des représentants, des voyages du personnel, des experts et des dépenses de représentation, du fait principalement de la pandémie COVID-19 et, en particulier, des restrictions de déplacement imposées à l'échelle mondiale, du report ou de l'annulation des réunions ne pouvant se tenir virtuellement et de l'annulation de certaines manifestations ; par les retards pris dans la mise en œuvre de la stratégie de gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'ONU, toujours en raison de la pandémie. En effet, le montant total des dépenses engagées en 2020 au titre de ce projet se sont élevées à 0,5 million de dollars, soit 6,3 millions de dollars de moins que le montant des crédits ouverts (6,8 millions de dollars). On trouvera plus de détails à ce sujet dans le rapport d'étape du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'ONU (A/75/342/Add.1 et A/75/342/Add.1/Corr.1). La structure des dépenses constatée en 2020 est exceptionnelle et ne doit pas être utilisée pour prévoir les dépenses futures.

## B. Achats à terme de devises : incidences et présentation des données

11. À la section X de sa résolution 67/246, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à avoir recours à des contrats de change à terme pour protéger l'Organisation contre les fluctuations des taux de change, en tenant compte des conclusions présentées dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (A/66/578 et A/66/578/Corr.1) et en maintenant les coûts de transaction au plus bas. À la section IX de sa résolution 69/274 A, elle a décidé que les taux de change à terme seraient utilisés aux fins de l'établissement des prévisions budgétaires à partir du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

12. Un contrat d'achat à terme de devises offre une certaine sécurité budgétaire aux entités, en leur permettant de déterminer à l'avance le prix des devises qu'elles

achèteront. Les coûts de transaction associés à ce type d'instrument financier sont minimales. Actuellement, les seules devises concernées par ce type de contrat sont le franc suisse et l'euro.

13. Les transactions effectuées en devises étrangères sont imputées aux entités qui utilisent ces devises, sur la base des taux de change opérationnels de l'ONU. Les gains ou pertes résultant d'opérations de couverture sont ensuite répartis entre ces entités, au prorata des dépenses engagées en devises, ce qui permet de compenser les conséquences des écarts entre les taux de change budgétisés et les taux de change opérationnels de l'ONU.

14. En 2020, l'ONU a acheté, dans le cadre de contrats d'achat à terme de devises, 296,2 millions de francs suisses et 88,5 millions d'euros aux taux de change prédéfinis de 0,974 franc suisse pour 1 dollar et de 0,891 euro pour 1 dollar, afin de se prémunir contre les fluctuations des taux de change.

15. Du fait du repli du dollar des États-Unis par rapport au franc suisse et à l'euro en 2020 (voir fig. II et III), l'ONU a bénéficié d'une différence positive d'un montant total de 13,2 millions de dollars (11,5 millions de dollars pour le franc suisse et 1,7 million de dollars pour l'euro) entre les taux à terme fixés dans les contrats et les taux de change opérationnels, pour la période allant de janvier à décembre 2020. Les figures II et III montrent l'évolution des taux de change entre le franc suisse et le dollar des États-Unis, d'une part, et entre l'euro et le dollar des États-Unis, de l'autre, de janvier à décembre 2020.

Figure II  
**Évolution du taux de change du franc suisse par rapport au dollar des États-Unis (2020)**

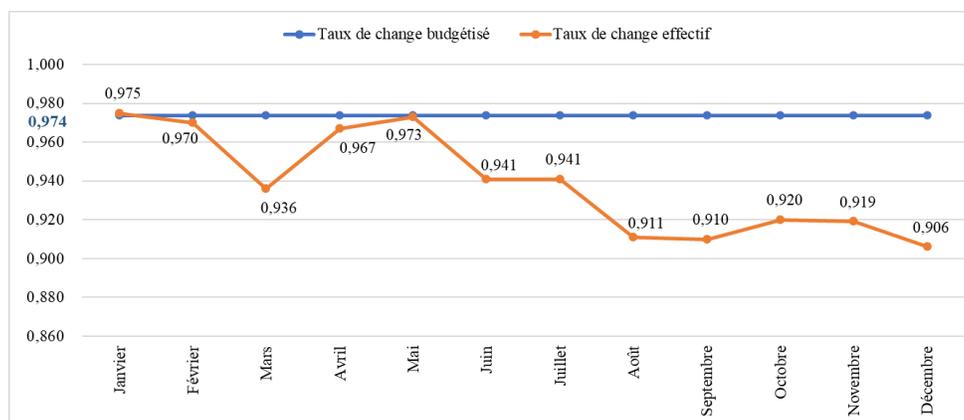
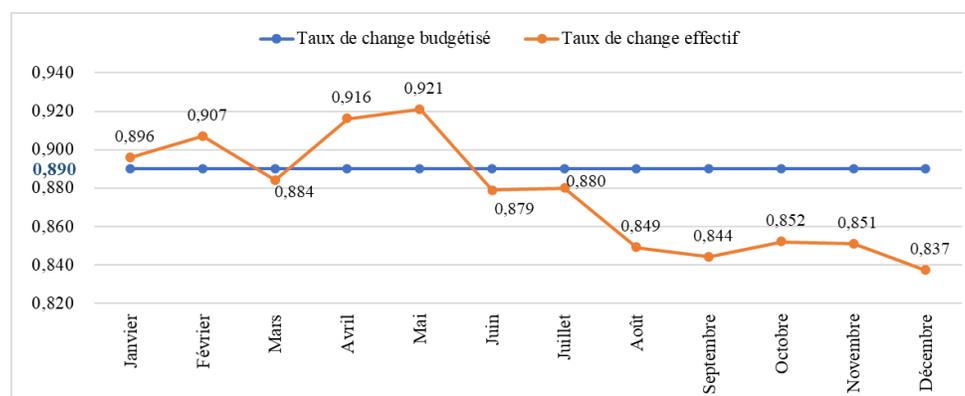


Figure III  
Évolution du taux de change de l'euro par rapport au dollar des États-Unis  
(2020)



### C. Dépenses engagées en 2020 (chapitres des dépenses)

16. Le montant final des dépenses engagées en 2020 s'élève à 3 015,9 millions de dollars, répartis comme suit : 3 000,9 millions de dollars au titre des résolutions 74/264 A à C ; 5,6 millions de dollars au titre des dépenses imprévues et extraordinaires (résolution 74/265) ; 9,4 millions de dollars au titre des subventions octroyées aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et au Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone (résolution 74/263). De plus amples informations sont fournies aux paragraphes 21 à 27 du présent document.

17. Le montant total de 3 015,9 millions de dollars comprend des engagements non réglés qui, à la fin de l'année 2020, s'élevaient à 222,3 millions de dollars, soit 7,2 % des crédits ouverts. Les annulations, en 2020, d'engagements relatifs à l'exercice 2018-2019 se sont élevées à 31,2 millions de dollars. On trouvera, dans le tableau 3, le montant des engagements en fin d'exercice, pour les cinq derniers exercices.

Tableau 3  
Montant des engagements en fin d'exercice

(En milliers de dollars des États-Unis)

Exercice budgétaire	Crédits ouverts (a)	Engagements non réglés en fin d'exercice	
		Montant (b)	Pourcentage (c)=(b)/(a)
2012-2013	5 565 067,80	148 765,80	2,7
2014-2015	5 808 565,50	164 856,50	2,8
2016-2017	5 682 779,00	135 944,90	2,4
2018-2019	5 873 652,30	172 421,20	2,9
2020	3 073 830,50	222 260,30	7,2

18. En 2020, le fait que les liquidités aient été disponibles tardivement a eu une influence sur le montant des engagements. Les arriérés, qui avaient atteint un niveau record fin 2019, ont encore grimpé comme suite aux importants changements dans les habitudes de paiement des États Membres qui sont apparus pendant l'année 2020. À la fin du premier trimestre, 173 millions de dollars de moins que prévu avaient été versés par les États Membres. Après une brève amélioration à la fin du deuxième

trimestre, la situation s'est à nouveau détériorée en août, ne faisant ensuite qu'empirer : le moins-perçu s'établissait à 183 millions de dollars à la fin septembre, à 268 millions de dollars à la fin octobre et à 402 millions de dollars à la fin novembre. Au mois de décembre, les versements des États Membres ont dépassé les estimations de 235 millions de dollars et le montant final du déficit de trésorerie de 2020 s'est donc établi à 167 millions de dollars pour l'année. Toutefois, sur les 434 millions de dollars versés en décembre, environ 330 millions l'ont été pendant les 10 derniers jours du mois, y compris 104 millions le tout dernier jour.

19. Compte tenu des importantes fluctuations qui ont marqué l'année 2020, de la dégradation de la situation financière et de l'épuisement des réserves de liquidités qui s'est ensuivi, l'Organisation a été contrainte, à plusieurs reprises, de retarder le déblocage de fonds afin d'être sûre de pouvoir respecter ses obligations légales envers le personnel et les fournisseurs et d'éviter tout défaut de paiement et toute interruption de ses opérations essentielles. Afin d'atténuer les effets de ces retards sur l'exécution du mandat, les directeurs de programme ont bénéficié, vers la fin de l'exercice, d'une plus grande marge de manœuvre s'agissant d'engager des fonds.

20. Selon le cadre réglementaire en vigueur, le budget est utilisé dans l'année pour laquelle il a été approuvé et les ressources non dépensées sont restituées aux États Membres, y compris à ceux n'ayant pas payé l'intégralité de leur contribution. Les sommes en question sont alors déduites des contributions futures. Cependant, du fait de l'insuffisance des liquidités, l'ONU est obligée, chaque année, de prendre des mesures afin d'aligner sorties de trésorerie et encaissements, ce qui fait que l'exécution du programme dépend maintenant davantage de la situation de trésorerie plutôt que du programme de travail. Les crédits non dépensés car ayant été débloqués trop tard ont pour effet d'accroître le déficit de trésorerie de l'exercice ultérieur, puisqu'ils sont déduits des contributions futures. Les problèmes de liquidités ont ainsi tendance à s'accroître, dans un cercle vicieux compromettant l'exécution du mandat et des activités relatives aux programmes.

## **1. Dépenses engagées en vertu des résolutions 74/264 A à C**

21. Le montant des dépenses engagées en 2020 s'est établi à 3 000,9 millions de dollars, soit une sous-utilisation de 72,9 millions de dollars par rapport aux crédits approuvés.

22. Cette sous-utilisation découle de ce que les taux de vacance ont été plus élevés que prévu et les dépenses autres que les postes moins importantes, du fait des problèmes de liquidités rencontrés pendant l'exercice et de la pandémie de COVID-19. Les écarts sont expliqués, par chapitre et par objet de dépense, à la section II.D et à l'annexe II du présent rapport.

## **2. Dépenses engagées en vertu de la résolution 74/265**

23. Comme indiqué dans les tableaux 4 et 5 ci-après, le Secrétaire général a engagé, au cours de l'année, un montant total de 5,6 millions de dollars au titre des dépenses imprévues et extraordinaires.

Tableau 4  
**Dépenses imprévues et extraordinaires : montants engagés avec l'assentiment  
du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires  
(3,5 millions de dollars)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	<i>Dépenses engagées</i>	<i>Solde</i>
<b>Chapitre 3 (Affaires politiques)</b>			
Appui à l'établissement de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan	1 702,1	1 062,1	640,0
<b>Chapitre 24 (Droits de l'homme)</b>			
Situation des droits de l'homme en République arabe syrienne	1 700,0	1 495,4	204,5
Situation des droits de l'homme au Soudan du Sud	900,0	900,0	–
<b>Chapitre 36 (Contributions du personnel)</b>			
Appui à l'établissement de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan	116,5	60,8	55,7
<b>Total partiel</b>	<b>4 418,6</b>	<b>3 518,3</b>	<b>900,3</b>

Tableau 5  
**Dépenses imprévues et extraordinaires : dépenses certifiées par le Secrétaire  
général comme étant nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité  
internationales (2,1 millions de dollars)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant autorisé</i>	<i>Dépenses engagées</i>	<i>Solde</i>
<b>Chapitre 3 (Affaires politiques)</b>			
Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne	224,5	197,4	27,1
Évaluation indépendante du programme quinquennal du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme réalisée par le Bureau de la lutte contre le terrorisme	191,9	191,8	0,1
Mécanisme de suivi concernant l'attentat ayant entraîné la mort de deux membres du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo à Kananga (République démocratique du Congo)	955,4	854,6	100,8
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Soudan	376,8	348,3	28,5
Envoyé personnel du Secrétaire général pour la Bolivie	90,2	53,3	36,9
Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique australe	92,4	81,8	10,6
Bureau de l'Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental	329,7	–	329,7
Examen du dispositif de consolidation de la paix de 2020	50,0	–	50,0
Consultations relatives à Chypre	97,4	–	97,4
Appui à l'établissement de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan	933,3	365,8	567,5

	<i>Montant autorisé</i>	<i>Dépenses engagées</i>	<i>Solde</i>
<b>Chapitre 36 (Contributions du personnel)</b>			
Appui à l'établissement de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan	52,4	1,1	51,3
<b>Total partiel</b>	<b>3 394,0</b>	<b>2 094,2</b>	<b>1 299,8</b>
<b>Total (tableaux 4 et 5)</b>	<b>7 812,6</b>	<b>5 612,5</b>	<b>2 200,1</b>

### 3. Dépenses engagées en vertu de la résolution 74/263

#### a) Subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

##### Chapitre 8 (Affaires juridiques) (7,0 millions de dollars)

24. À la section V de sa résolution 74/263, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant ne dépassant pas 7 000 000 dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement de la composante internationale des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, et l'a prié de lui rendre compte dans son prochain rapport des dépenses relevant de cette autorisation d'engagement.

25. Au vu des dépenses de 2020 et des contributions volontaires perçues, le montant total de la subvention a dû être utilisé, comme indiqué dans les états financiers audités de 2020. Les 7 000 000 dollars ont été financés au moyen des crédits approuvés au titre du budget ordinaire de 2020, en application des résolutions 74/264 A à C de l'Assemblée générale. On trouvera des renseignements détaillés sur la façon dont la subvention a été employée dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Rapport sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens » (A/76/331).

#### b) Subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

##### Chapitre 8 (Affaires juridiques) (2,4 millions de dollars)

26. À la section VI de sa résolution 74/263, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses ne dépassant pas 2 537 000 dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, à titre de mécanisme de financement transitoire.

27. Vu le montant final des dépenses engagées en 2020 et celui des contributions volontaires perçues, le Secrétaire général a dû prélever 2 410 114 dollars sur l'enveloppe approuvée pour compléter les contributions volontaires, comme indiqué dans les états financiers audités. Cette somme a été financée au moyen des crédits approuvés au titre du budget ordinaire de 2020, en application des résolutions 74/264 A à C. On trouvera des renseignements détaillés sur la façon dont la subvention a été employée dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Rapport sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone » (A/76/329).

### D. Explications concernant les écarts, par chapitre du budget

28. Conformément à la pratique établie et aux Normes comptables internationales du secteur public, on trouvera ci-après des explications concernant les écarts

importants (c'est-à-dire d'au moins 5 %) constatés entre le budget définitif et les dépenses effectives, par chapitre du budget-programme.

### **Chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble)**

*(Sous-utilisation de 5,2 millions de dollars, soit 6,8 % des crédits ouverts au titre du chapitre 1)*

29. La sous-utilisation des crédits constatée à ce chapitre concerne essentiellement : les voyages des représentants (2,4 millions de dollars) et les voyages du personnel (1,4 million de dollars), du fait de l'annulation et du report de certains voyages ; les autres dépenses de personnel (0,2 million de dollars), les frais liés au remplacement du personnel en congé de maladie ou en congé parental et aux heures supplémentaires ayant été moins importants que prévu ; les dépenses de représentation (0,2 million de dollars), nombre de manifestations ayant été annulées en raison de la pandémie de COVID-19. En outre, les dépenses afférentes aux postes ont été moins élevées (0,7 million de dollars), en raison, principalement, d'un taux de vacance moyen supérieur au taux budgétisé (à savoir de 10,5 % à la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 7,1 % à la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées, contre des taux budgétisés de 6,1 % et 4,3 %, respectivement), du fait du gel des recrutements décidé en avril 2020.

### **Chapitre 4 (Désarmement)**

*(Sous-utilisation de 0,8 million de dollars, soit 6,2 % des crédits ouverts au titre du chapitre 4)*

30. La sous-utilisation des crédits constatée à ce chapitre tient essentiellement à des dépenses moins élevées que prévu au titre : des experts (1,2 million de dollars), du fait du report, de 2020 à 2021, de deux sessions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus et d'une session du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale ; des voyages du personnel (0,2 million de dollars), en raison de la pandémie de COVID-19. Cette sous-utilisation a été en partie contrebalancée par des frais plus élevés que prévu au titre des postes (0,5 million de dollars), imputables à l'effet combiné des facteurs suivants : a) un taux de vacance effectif inférieur au taux budgétisé à la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées (7,1 % contre 23,7 %) ; b) un taux de vacance effectif supérieur au taux budgétisé à la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (10,4 % contre 9,6 %).

### **Chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix)**

*(Sous-utilisation de 2,8 millions de dollars, soit 5,4 % des crédits ouverts au titre du chapitre 5)*

31. L'excédent enregistré à ce chapitre tient principalement à : une sous-utilisation des crédits à la rubrique Autres dépenses de personnel (1,0 million de dollars), imputable essentiellement à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en raison d'indemnités de subsistance (mission) inférieures aux prévisions (en effet, la relève des contingents ayant été moins fréquente que prévu à cause des restrictions de déplacement liées à la pandémie de COVID-19, le taux applicable après les 30 premiers jours a plus souvent été versé) ; des frais moins importants que prévu au titre des voyages du personnel (0,5 million de dollars), en raison de la pandémie de COVID-19 ; des dépenses moindres au titre des postes (1,4 million de dollars), du fait principalement que des taux de vacance moyens effectifs supérieurs aux prévisions ont été enregistrés au Département des opérations de paix et au Groupe

d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, comme indiqué ci-après.

a) Département des opérations de paix : les taux de vacance effectifs se sont établis à 9,9 % à la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 17,2 % à la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées, contre des taux budgétisés de 4,0 % et de 6,5 %, respectivement.

b) Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan : les taux de vacance effectifs se sont établis à 3,1 % à la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 7,4 % à la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées, contre des taux budgétisés de 1,0 % et de 4,6 %, respectivement.

### **Chapitre 7 (Cour internationale de Justice)**

*(Sous-utilisation de 2,4 millions de dollars, soit 8,5 % des crédits ouverts au titre du chapitre 7)*

32. Cette sous-utilisation est en grande partie imputable à des dépenses moins importantes que prévu au titre des postes (1,6 million de dollars), car les dépenses communes de personnel afférentes aux postes situés à La Haye ont été inférieures aux prévisions, lesquelles avaient été calculées compte tenu des dépenses effectives des presque deux années précédentes. Les écarts constatés à cette rubrique concernent les congés dans les foyers, les voyages liés à la prise de fonction et les indemnités pour frais d'étude.

33. En outre, les émoluments des non-fonctionnaires ont été moins élevés que prévu (de 0,5 million de dollars), ce qui tient essentiellement au fait qu'en raison de la pandémie de COVID-19, les frais de voyage des juges ne résidant pas à La Haye et devant se rendre aux audiences de la Cour ont été inférieurs aux prévisions, de même que les frais de voyage pour congé dans les foyers des juges résidant à La Haye. Par ailleurs, les dépenses afférentes aux juges ad hoc ont été moins élevées que prévu. Ces dépenses dépendent de s'il est fait appel à des juges ad hoc (ce qui peut arriver lorsqu'un État partie à une affaire devant la Cour qui ne compte pas de juge de sa nationalité sur le siège demande qu'un juge ad hoc siège aux fins de l'affaire qui le concerne) ainsi que d'autres facteurs, tels que la complexité de l'affaire sur le fond, la durée des procédures, le lieu de départ du juge ad hoc et la fréquence des déplacements à La Haye dans le cadre de l'affaire.

### **Chapitre 14 (Environnement)**

*(Sous-utilisation de 1,5 million de dollars, soit 6,5 % des crédits ouverts au titre du chapitre 14)*

34. La sous-utilisation des crédits constatée à ce chapitre tient en grande partie à des dépenses moins élevées que prévu au titre : des postes (1,5 million de dollars), en raison essentiellement d'un taux de vacance moyen supérieur aux prévisions (taux effectifs de 7,6 % à la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 1,6 % à la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées, contre des taux budgétisés de 5,8 % et de 1,0 %, respectivement) ; des voyages du personnel (0,2 million de dollars), en raison de la pandémie de COVID-19 ; des subventions et contributions (0,3 million de dollars), les réunions de groupes d'experts ayant été tenues en ligne et non pas en présentiel, du fait encore de la pandémie, ce qui a eu une incidence sur les voyages des participants. Cette sous-utilisation a été en partie contrebalancée par des dépassements de crédits au titre des frais généraux de fonctionnement (0,6 million de dollars), l'application des nouvelles modalités de travail liées à la pandémie ayant nécessité des ressources supplémentaires, qui ont notamment permis de financer l'achat d'équipements de

protection et de gel hydroalcoolique, les services de téléconférence ainsi que l'aménagement et le cloisonnement des bureaux, conformément aux mesures de distanciation sociale.

#### **Chapitre 24 (Droits de l'homme)**

*(Sous-utilisation de 8,8 millions de dollars, soit 7,7 % des crédits ouverts au titre du chapitre 24)*

35. La sous-utilisation des crédits constatée à ce chapitre est imputable, en grande partie, à des dépenses moins importantes que prévu au titre des voyages des représentants (10,3 millions de dollars) et des voyages du personnel (3,0 millions de dollars), la pandémie de COVID-19 ayant eu pour effet de limiter les possibilités, pour les titulaires de mandat et le personnel, d'effectuer des missions sur le terrain et d'assister aux réunions du Conseil des droits de l'homme. Les sessions du Conseil et des autres organes s'étant principalement déroulées de manière virtuelle, les voyages officiels ont été reportés, voire annulés. Cette sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par des dépassements au titre des postes (3,1 millions de dollars) et des autres dépenses de personnel (0,7 million de dollars), les indemnités de poste ayant été plus élevées que prévu à Genève (76,1 % contre 67,3 % prévus au budget).

#### **Chapitre 26 (Réfugiés de Palestine)**

*(Sous-utilisation de 1,9 million de dollars, soit 6,0 % des crédits ouverts au titre du chapitre 26)*

36. La sous-utilisation des crédits constatée à ce chapitre s'explique essentiellement par le fait que les dépenses afférentes aux postes, notamment les dépenses communes de personnel, ont été moins élevées que prévu (1,9 million de dollars).

#### **Chapitre 30 (Contrôle interne)**

*(Sous-utilisation de 1,6 million de dollars, soit 8,0 % des crédits ouverts au titre du chapitre 30)*

37. La sous-utilisation des crédits constatée à ce chapitre s'explique essentiellement par des dépenses inférieures aux prévisions au titre : des postes (0,4 million de dollars), les taux de vacance ayant été plus élevés que prévu (taux effectifs de 21,9 % à la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 11,6 % à la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées, contre des taux budgétisés de 14,8 % et de 7,7 %, respectivement) ; des autres dépenses de personnel (0,5 million de dollars), du fait qu'il a moins été fait appel au personnel temporaire en raison du gel des recrutements imposé pour faire face à la crise de liquidités ; des voyages du personnel (0,7 million de dollars), en raison de la pandémie de COVID-19. Comme suite aux effets combinés des problèmes de liquidité et de la pandémie de COVID-19, il a fallu reporter ou annuler un certain nombre d'audits et d'évaluations et organiser les activités de contrôle virtuellement plutôt qu'en présentiel.

### **III. Exécution du budget : chapitres des recettes**

38. Dans ses résolutions 74/264 A à C, l'Assemblée générale a approuvé des prévisions de recettes pour 2020 s'élevant à 295,6 millions de dollars. Le montant effectif des recettes enregistrées en 2020 s'est établi à 282,2 millions de dollars, soit 13,4 millions de dollars (4,5 %) de moins que prévu, comme récapitulé dans le tableau 6.

Tableau 6  
**Prévisions de recettes et recettes effectives : récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions approuvées	Montant effectif	Écart	
			Montant	Pourcentage
1. Recettes provenant des contributions du personnel	273 171,4	263 692,9	(9 478,5)	(3,5)
2. Recettes générales	21 744,0	26 620,6	4 876,6	22,4
3. Services à l'intention du public	675,3	(8 116,3)	(8 791,6)	(1 301,9)
<b>Total</b>	<b>295 590,7</b>	<b>282 197,2</b>	<b>(13 393,5)</b>	<b>(4,5)</b>

### Chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel)

39. En 2020, le montant total des recettes provenant des contributions du personnel s'est élevé à 263,7 millions de dollars, soit 9,5 millions de dollars (3,5 %) de moins que prévu. Cette situation tient au fait que les dépenses engagées au titre des postes ont été inférieures aux prévisions, en raison, principalement, du gel des recrutements.

### Chapitre 2 des recettes (Recettes générales)

40. Un écart positif de 4,9 millions de dollars a été enregistré au chapitre 2 des recettes, au titre :

a) Des intérêts bancaires. Ces intérêts se sont élevés à 6,1 millions de dollars, alors qu'aucune recette n'était prévue à ce titre ;

b) Du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs. L'écart positif de 2,1 millions de dollars tient au fait que les montants effectivement remboursés ont été plus élevés que prévu ;

c) Des recettes accessoires. L'écart négatif de 2,0 millions de dollars découle de ce que la part des dépenses liées à l'administration de la justice imputée aux entités dont les activités ne sont pas financées au moyen du budget ordinaire a été moins importante que prévu, le calcul ayant été effectué sur la base des statistiques relatives aux effectifs ;

d) Des recettes provenant de la location de locaux. L'écart négatif de 1,6 million de dollars tient, d'une part, à ce que les recettes de l'Office des Nations Unies à Nairobi ont été inférieures aux prévisions en raison des effets combinés de la baisse du loyer, comme suite à une étude locative menée fin 2019, et du fait qu'une partie du loyer est conservée pour financer des projets urgents d'entretien et de rénovation et, d'autre part, à la diminution de l'espace loué dans les locaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

### Chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public)

41. L'écart négatif net de 8,8 millions de dollars au chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public) découle de ce que les recettes brutes ont été moins importantes que prévu (écart net de 11,1 millions de dollars), de même que les dépenses totales (écart net de 2,3 millions de dollars), en raison principalement des perturbations liées à la pandémie de COVID-19, comme expliqué ci-après.

42. L'écart négatif de 11,1 millions de dollars pour ce qui est des recettes brutes tient principalement au fait que les recettes ont été moins importantes que prévu au titre :

a) des services destinés aux visiteurs (6,0 millions de dollars), la pandémie de COVID-19 ayant contraint tous les centres de conférence à suspendre la plupart des visites guidées en présentiel de mars à décembre 2020 (à l'exception de Genève, où des visites en groupe ont été organisées de façon ponctuelle dès la fin de l'été 2020). Afin de pouvoir continuer à offrir des services aux visiteurs, une gamme de produits virtuels a été mise au point et proposée à titre onéreux dans les quatre centres, ce qui n'a permis de générer qu'une petite partie des recettes initialement prévues ;

b) de la vente d'articles philatéliques (0,9 million de dollars), au Siège et à l'Office des Nations Unies à Vienne, en raison de la suspension des expositions en 2020, de la fermeture des guichets de vente de timbres et du report ou de l'annulation de plusieurs grandes manifestations mondiales, comme les Jeux olympiques, la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et l'Expo 2020, en raison de la pandémie de COVID-19 ;

c) de la vente des publications des Nations Unies (1,9 million de dollars), en raison de la fermeture de la librairie de l'ONU, dès mars 2020, et du ralentissement des achats effectués par les universités au cours de l'année, à cause de la pandémie de COVID-19 ;

d) de la vente d'articles-cadeaux (0,7 million de dollars), en raison de la fermeture de la boutique de souvenirs du Siège comme suite à la pandémie de COVID-19 ;

e) de l'exploitation des garages (0,5 million de dollars), qui sont restés en grande partie vacants dans tous les lieux d'affectation, le télétravail étant devenu la norme à l'Organisation pendant la pandémie ;

f) des autres activités commerciales et des services de restauration (1,0 million de dollars) en raison de la pandémie de COVID-19.

43. L'écart de 2,3 millions de dollars constaté entre les dépenses effectives et prévues tient au fait que les dépenses ont été inférieures aux prévisions au titre :

a) des services destinés aux visiteurs (0,7 million de dollars), en raison de l'interruption, à cause de la pandémie de COVID-19, des visites guidées en présentiel, ce qui a entraîné une réduction des frais de fonctionnement connexes ;

b) de la vente des publications des Nations Unies (1,1 million de dollars), en raison de la fermeture, à cause de la pandémie de COVID-19, de la librairie de l'ONU, ce qui a entraîné une réduction des frais de fonctionnement connexes ;

c) des services de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies (0,5 million de dollars), l'activité ayant ralenti en 2020 du fait de la pandémie ;

d) de l'exploitation des garages et des autres activités commerciales (0,5 million de dollars), ce qui a été en partie contrebalancé par des dépenses plus élevées que prévu au titre des services de restauration, une indemnité ayant été versée au prestataire comme suite à la fermeture des cafés provoquée par la pandémie de COVID-19.

#### **IV. Progiciel de gestion intégré**

44. Le montant total cumulé des dépenses engagées de 2008 à 2020 au titre du projet relatif au progiciel de gestion intégré s'établit à 554,9 millions de dollars, sachant que

le montant total cumulé approuvé pour cette période était de 565,3 millions de dollars. Il est proposé de restituer aux États Membres le solde non utilisé, compte tenu du montant des ressources réservées aux activités d'appui aux clients pour 2021 approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/253 A et conformément au ratio de partage des coûts afférents au projet, ainsi que l'a décidé l'Assemblée dans sa résolution 74/263.

45. On trouvera, dans le tableau 7, le montant cumulé des ressources approuvées, le montant total des dépenses engagées de 2008 à 2020 ainsi que le solde à restituer aux États Membres.

Tableau 7

**Montant cumulé des ressources approuvées et dépenses engagées de 2008 à 2020**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2008-2020</i>
Budget approuvé (a)	565 324,3
Dépenses totales (b)	554 853,1
Solde non utilisé (c) = (a) – (b)	10 471,2
Montant des ressources réservées aux activités d'appui aux clients pour 2021 approuvé par l'Assemblée générale à la sect. V, par. 9, de sa résolution 75/253 A (d)	3 695,4
<b>Économies nettes (e) = (c) – (d)</b>	<b>6 775,8</b>
<b>Répartition des économies nettes</b>	
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (62 %)	4 201,0
Ressources extrabudgétaires (23 %)	1 558,4
Budget-programme (15 %) <sup>a</sup>	1 016,4
<b>Total</b>	<b>6 775,8</b>

<sup>a</sup> La part des économies nettes imputée au budget-programme (1 016 400 dollars) doit être restituée aux États Membres dans le cadre du présent rapport.

46. On ne connaîtra le montant final des dépenses afférentes aux activités d'appui aux clients qu'à la fin de 2021. Toutefois, ce montant ne devrait pas dépasser le montant approuvé, étant donné que les postes n'ont pas tous été pourvus immédiatement ou pour toute la durée du projet. Il sera rendu compte, dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget-programme de 2021, de tout solde non utilisé devant être restitué.

## V. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

47. L'Assemblée générale est priée de prendre note du présent rapport, notamment du montant définitif des dépenses de 2020, qui s'élève à 3 015 940 300 dollars, et du montant effectif des recettes de 2020, qui s'élève à 282 197 200 dollars.

48. L'Assemblée générale est priée d'approuver la restitution, au titre de 2020, d'un excédent net de 77 094 200 dollars à déduire des contributions qui seront versées par les États Membres pour 2022. Cet excédent résulte :

a) d'une sous-utilisation des crédits d'un montant de 57 890 200 dollars au titre des chapitres des dépenses du budget-programme de 2020 ;

b) de l'annulation d'engagements relatifs à l'exercice 2018-2019 s'élevant à 32 231 000 dollars, comme indiqué dans le volume I des rapports financiers et des états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2020 ;

c) de la part imputée au budget-programme du solde non utilisé des ressources prévues au titre du projet de progiciel de gestion intégré, soit 1 016 400 dollars, conformément à la résolution 74/263 de l'Assemblée générale ;

d) d'un montant de 13 393 500 dollars, qui vient en partie contrebalancer les montants indiqués aux alinéas a) à c) ci-dessus et qui correspond à la différence entre les prévisions de recettes approuvées, soit 295 590 700 dollars, qui ont été déduites des sommes mises en recouvrement auprès des États Membres en application de la résolution 74/264 C de l'Assemblée générale, et les recettes effectives, soit de 282 197 200 dollars ;

e) d'un montant de 649 900 dollars, qui vient en partie contrebalancer les montants indiqués aux alinéas a) à c), correspondant au solde inutilisé de la subvention octroyée aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens en 2019, qui a déjà été restitué aux États Membres en application de la résolution 75/254 C de l'Assemblée générale et qui est inscrit au chapitre 2 des recettes (Recettes générales) du présent rapport ainsi que dans le volume I des rapports financiers et des états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2020.

## Annexe I

## Crédits ouverts et dépenses engagées en 2020, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Montant des crédits ouverts en vertu des résolutions 74/264 A à C (a)	Transferts <sup>a</sup> (b)	Montant des crédits après transferts (c) = (a) + (b)	Dépenses effectives (d)	Excédent/(déficit)	
					Montant (e)	Pourcentage (f) = (e)/(c)
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	77 087,6	–	77 087,6	71 850,3	5 237,3	6,8
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	326 641,8	–	326 641,8	321 577,0	5 064,8	1,6
3. Affaires politiques	773 224,1	(6 319,5)	766 904,6	761 067,1	5 837,5	0,8
4. Désarmement	13 245,0	–	13 245,0	12 428,7	816,3	6,2
5. Opérations de maintien de la paix	52 602,8	–	52 602,8	49 757,0	2 845,8	5,4
6. Utilisations pacifiques de l'espace	3 921,3	–	3 921,3	3 876,6	44,7	1,1
7. Cour internationale de Justice	28 145,5	–	28 145,5	25 742,3	2 403,2	8,5
8. Affaires juridiques	58 453,7	–	58 453,7	58 290,2	163,5	0,3
9. Affaires économiques et sociales	83 293,4	–	83 293,4	81 412,5	1 880,9	2,3
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	5 886,2	–	5 886,2	5 619,2	267,0	4,5
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	7 985,9	–	7 985,9	7 984,8	1,1	0,0
12. Commerce et développement	68 087,9	–	68 087,9	67 874,4	213,5	0,3
13. Centre du commerce international	18 861,8	–	18 861,8	18 861,8	–	–
14. Environnement	23 364,3	–	23 364,3	21 841,5	1 522,8	6,5
15. Établissements humains	12 508,4	–	12 508,4	12 167,3	341,1	2,7
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	21 627,1	–	21 627,1	21 616,5	10,6	0,0
17. ONU-Femmes	9 741,4	–	9 741,4	9 692,1	49,3	0,5
18. Développement économique et social en Afrique	81 888,1	–	81 888,1	78 248,4	3 639,7	4,4
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	55 526,8	(436,2)	55 090,6	54 527,1	563,5	1,0
20. Développement économique en Europe	33 290,0	436,2	33 726,2	33 726,2	–	–
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	57 591,8	–	57 591,8	57 374,9	216,9	0,4
22. Développement économique et social en Asie occidentale	36 518,0	–	36 518,0	36 290,4	227,6	0,6
23. Programme ordinaire de coopération technique	35 577,6	–	35 577,6	34 980,5	597,1	1,7

Chapitre du budget	Montant des crédits ouverts en vertu des résolutions 74/264 A à C (a)	Transferts <sup>a</sup> (b)	Montant des crédits après transferts (c) = (a) + (b)	Dépenses effectives (d)	Excédent/(déficit)	
					Montant (e)	Pourcentage (f) = (e)/(c)
24. Droits de l'homme	115 119,3	(11,7)	115 107,6	106 266,0	8 841,6	7,7
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	40 098,9	11,7	40 110,6	40 110,6	–	–
26. Réfugiés de Palestine	32 365,5	–	32 365,5	30 434,2	1 931,3	6,0
27. Aide humanitaire	25 124,0	–	25 124,0	24 220,8	903,2	3,6
28. Communication globale	94 692,4	–	94 692,4	92 797,6	1 894,8	2,0
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	52 921,4	1 380,4	54 301,8	54 301,8	–	–
29B. Département de l'appui opérationnel	93 025,6	(4 937,3)	88 088,3	85 742,1	2 346,2	2,7
29C. Bureau de l'informatique et des communications	49 959,8	1 724,7	51 684,5	51 684,5	–	–
29E. Administration (Genève)	69 736,4	740,4	70 476,8	70 476,8	–	–
29F. Administration (Vienne)	18 088,4	–	18 088,4	18 042,1	46,3	0,3
29G. Administration (Nairobi)	18 048,8	1 091,8	19 140,6	19 140,6	–	–
30. Contrôle interne	20 509,9	–	20 509,9	18 867,0	1 642,9	8,0
31. Activités administratives financées en commun	6 245,8	178,3	6 424,1	6 424,1	–	–
32. Dépenses spéciales	76 163,6	4 493,6	80 657,2	80 657,2	–	–
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	71 046,1	1 647,5	72 693,6	72 693,6	–	–
34. Sûreté et sécurité	124 181,7	–	124 181,7	121 247,7	2 934,0	2,4
35. Compte de l'ONU pour le développement	14 199,4	–	14 199,4	14 199,4	–	–
36. Contributions du personnel	267 233,0	–	267 233,0	261 827,2	5 405,8	2,0
<b>Total</b>	<b>3 073 830,5</b>	<b>–</b>	<b>3 073 830,5</b>	<b>3 015 940,3</b>	<b>57 890,2</b>	<b>1,9</b>

<sup>a</sup> Correspond aux montants transférés d'un chapitre à l'autre du budget-programme, en application du paragraphe 2 de la résolution 74/264 A de l'Assemblée générale, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

## Annexe II

## Crédits ouverts et dépenses engagées en 2020, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant des crédits ouverts conformément aux résolutions 74/264 A à C (a)	Montant après transferts (b)	Dépenses effectives (c)	Excédent/(déficit)	
				Montant (d) = (b) - (c)	Pourcentage <sup>a</sup> (e) = (d)/(b)
Postes	1 324 138,3	1 329 441,2	1 309 887,0	19 554,2	1,5
Autres dépenses de personnel	619 080,7	623 951,7	600 817,4	23 134,2	3,7
Émoluments des non-fonctionnaires	10 469,0	10 329,5	9 591,9	737,6	7,1
Dépenses de représentation	1 055,9	1 041,2	86,5	954,7	91,7
Consultants	21 706,5	22 673,3	27 472,1	(4 798,8)	(21,2)
Experts	19 584,5	19 544,2	11 744,9	7 799,3	39,9
Voyages des représentants	23 116,3	23 116,3	5 056,7	18 059,6	78,1
Voyages du personnel	41 611,9	34 018,8	9 997,6	24 021,2	70,6
Services contractuels	91 830,7	91 210,7	123 273,7	(32 063,0)	(35,2)
Frais généraux de fonctionnement	314 521,0	315 718,9	309 334,1	6 384,8	2,0
Fournitures et accessoires	25 179,4	24 936,8	19 904,3	5 032,5	20,2
Mobilier et matériel	35 160,2	36 737,9	48 697,0	(11 959,1)	(32,6)
Subventions et contributions	249 207,4	246 774,5	250 418,6	(3 644,0)	(1,5)
Aménagement des locaux	9 826,4	6 332,3	6 060,1	272,2	4,3
Divers	287 342,3	288 003,0	283 598,4	4 404,7	1,5
<b>Total</b>	<b>3 073 830,5</b>	<b>3 073 830,5</b>	<b>3 015 940,3</b>	<b>57 890,2</b>	<b>1,9</b>

<sup>a</sup> Les écarts importants (c'est-à-dire d'au moins 5 %) entre le montant des crédits ouverts et celui des dépenses sont expliqués ci-dessous, par objet de dépense.

**Émoluments des non-fonctionnaires**

1. En tout, les dépenses engagées en 2020 au titre des émoluments des non-fonctionnaires se sont établies à 9,6 millions de dollars, soit 0,7 million de dollars (7,1 %) de moins que le montant des crédits approuvés (10,3 millions de dollars). Principalement imputable au Bureau de l'administration de la justice (chapitre 1) et à la Cour internationale de Justice (chapitre 7), cette sous-utilisation tient au fait qu'en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le nombre de voyages entrepris par les juges ne résidant pas à La Haye pour se rendre aux audiences de la Cour et par les juges résidant à La Haye au titre des congés dans les foyers a été moins important que prévu.

**Dépenses de représentation**

2. En tout, les dépenses de représentation engagées en 2020 se sont élevées à 0,1 million de dollars, soit 1,0 million de dollars (91,7 %) de moins que le montant des crédits approuvés (1,1 million de dollars). En effet, les manifestations ont dû être annulées en raison de la pandémie de COVID-19.

### **Consultants**

3. En tout, les dépenses engagées en 2020 au titre des consultants se sont établies à 27,5 millions de dollars, soit 4,8 millions de dollars (21,2 %) de moins que le montant des crédits approuvés (22,7 millions de dollars). Comme suite à la pandémie de COVID-19 et aux restrictions de déplacement qui en ont découlé, les entités se sont efforcées d'adapter l'exécution des programmes, là où il était compliqué pour le personnel de se rendre sur le terrain, et de répondre aux demandes d'assistance des États Membres en ayant davantage recours à des consultants recrutés sur le plan local, principalement au titre du chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) et du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique). En outre, la majorité des réunions des groupes d'experts n'ayant pu se tenir en raison de la pandémie de COVID-19, le Département des affaires économiques et sociales (chapitre 9) a dû faire appel à des consultants supplémentaires à la place des experts concernant certains aspects de l'exécution du programme.

### **Experts**

4. En tout, les dépenses engagées en 2020 au titre des experts se sont élevées à 11,7 millions de dollars, soit 7,8 millions de dollars (39,9 %) de moins que le montant des crédits approuvés (19,5 millions de dollars), les réunions ayant été soit reportées, soit annulées, soit tenues virtuellement, en raison principalement de la pandémie de COVID-19.

### **Voyages des représentants**

5. En tout, les dépenses engagées en 2020 au titre des voyages des représentants se sont élevées à 5,1 millions de dollars, soit 18,1 millions de dollars (78,1 %) de moins que le montant des crédits approuvés (23,1 millions de dollars). Ceci tient essentiellement au fait que les organes directeurs ont tenu moins de réunions en présentiel que prévu en raison de la pandémie de COVID-19.

### **Voyages du personnel**

6. En tout, les dépenses engagées en 2020 au titre des voyages du personnel se sont élevées à 10,0 millions de dollars, soit 24,0 millions de dollars (70,6 %) de moins que le montant des crédits approuvés (34,0 millions de dollars), les voyages ayant été limités du fait de la pandémie de COVID-19.

### **Services contractuels**

7. En tout, les dépenses engagées en 2020 au titre des services contractuels se sont établies à 123,3 millions de dollars, soit 32,1 millions de dollars (35,2 %) de moins que le montant des crédits approuvés (91,2 millions de dollars). Ce dépassement de crédits est imputable à plusieurs facteurs principaux : a) des dépenses supplémentaires ont dû être engagées pour assurer la continuité des activités d'appui aux organes intergouvernementaux dans plusieurs centres de conférence et pour mettre à niveau le réseau institutionnel aux fins du renforcement de l'infrastructure de communication, de manière à garantir le fonctionnement ininterrompu de l'Organisation après le début de la pandémie de COVID-19 (28,8 millions de dollars) ; b) à l'issue d'une évaluation des réunions reportées de 2020 à 2021 menée par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (chapitre 2), des engagements ont été pris fin 2020, principalement à la rubrique Services contractuels, afin d'assurer le service de ces réunions et le traitement de la documentation connexe, aucun crédit n'ayant été prévu à cet effet dans le budget-programme de 2021 (13,0 millions de dollars) ; c) les dépenses engagées au titre du chapitre 28 (Communication globale), plus précisément de la stratégie de

communication globale, pour financer l'action essentielle de lutte contre la désinformation relative à la COVID-19 menée dans le cadre de la campagne Verified, les mises à niveau du site Web de l'ONU ainsi que la migration vers une nouvelle version de la plateforme de développement (de Drupal 8 vers Drupal 9) ont été plus élevées que prévu (2,0 millions de dollars) ; d) des travaux de réparation ont été engagés à la Maison des Nations Unies à Beyrouth à la suite de l'explosion survenue au port. Ces dépenses supplémentaires ont été partiellement compensées par les économies réalisées au titre d'autres chapitres.

### **Fournitures et accessoires**

8. En tout, les dépenses engagées en 2020 au titre des fournitures et accessoires se sont élevées à 19,9 millions de dollars, soit 5,0 millions de dollars (20,2 %) de moins que le montant des ressources approuvées (24,9 millions de dollars). Cette sous-utilisation des crédits tient en grande partie à ce que la quantité de fournitures de bureau et d'articles de papeterie consommée a été moins importante que prévu, du fait que le personnel est passé au télétravail et que les réunions se sont tenues en ligne en raison de la pandémie de COVID-19.

### **Mobilier et matériel**

9. En tout, les dépenses engagées en 2020 à la rubrique Mobilier et matériel se sont élevées à 48,7 millions de dollars, soit 12,0 millions de dollars (32,6 %) de plus que le montant des crédits approuvés (36,7 millions de dollars). Dès le début de la pandémie de COVID-19, les différentes entités de l'Organisation ont veillé à ce que les membres du personnel soient correctement équipés pour pouvoir travailler à distance. À cette fin, elles ont acheté du matériel informatique, notamment des ordinateurs et des routeurs, ainsi que des conteneurs de combustible et des petits groupes électrogènes afin de garantir la continuité des activités dans les lieux d'affectation touchés par de fréquentes coupures de courant. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a dû engager des dépenses supplémentaires, d'une part pour remplacer le matériel endommagé lors de l'explosion survenue dans le port de Beyrouth et, de l'autre, pour mettre à niveau le matériel de contre-mesure électronique servant à détecter la présence d'explosifs [3330 (4G) au lieu de 3230 (3G)], de sorte que la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan satisfasse aux normes de sécurité requises.